

COMPTE RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Du jeudi 02 février 2017

Qui s'est tenu en séance ordinaire

Le 02 février 2017 à 17h39 en salle des conseils

Date d'envoi des convocations : 20 janvier 2017

Mme VIGNAUX, Présidente du CA, accueille l'ensemble des membres. 19 présents.

(**ANNEXE 1** : liste des membres présents). Le quorum étant atteint Madame la Principale ouvre la séance à 17H39

M. MULÉ est désigné comme secrétaire de séance

Sont excusés : Mmes DUARTE, BARDET et CARIOU

Compte rendu du CA du 5 décembre 2016

Madame la Principale propose l'adoption du procès verbal du Conseil d'Administration du 5 décembre 2016. Elle précise que ce document a été envoyé aux titulaires et suppléants

Nous passons au vote :

Approbation du compte rendu du CA du 05/12/2016

Nombre de présents : 19	Nombre de votants : 19
Pour : 19	Contre : 0
	Abstention : 0

Ordre du jour

Action éducatrice

- Programme d'action Ecoles-Collège
- Répartition de la dotation globale

Fonctionnement :

- Dotation globalisée (BOP 141)

Questions diverses

Déposées par les parents d'élèves :

- Comment procéder pour faire inscrire un point à l'ordre du jour du CA pour qu'il amène débat ?
- Les parents d'élèves élus de la FCPE souhaitent savoir si les modalités d'inscriptions des élèves dans le cadre des animations de la pause méridienne proposées par la LEEC (dont le conventionnement est proposé et voté au CA) ont été établies et le cas échéant aimeraient connaître ce que sont devenus les dossiers d'inscription distribués aux élèves il y a quelques semaines.
- Madame la Principale souhaite porter à la connaissance des membres du CA le bilan du loto

17H41 : arrivée de Mme FOUGERE et M.SANS – 21 votants

Adoption de l'ordre du jour du 02 février 2017

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Actions éducatrices :

➤ Programme d'actions Ecoles-collège :

ANNEXE 2

17H45 : arrivée de Mme ROUSSE – 22 votants.

Avec la mise en place du nouveau cycle 3 (CM1, CM2, 6° à la rentrée 2016) la nécessité de concertation ente les enseignants de CM1, CM2 et du collège doit être renforcée.

Quatre moments privilégiés ont été retenus :

2 conseils école-collège

1 stage de liaison

Une commission de liaison

Voir doc projet inter degré et inter catégoriel

Tout au long de l'année des classes de CM2 viennent au collège pour travailler avec des élèves de sixième (cross, TP SVT, journal du lecteur, défi lecture.....)

Une matinée porte ouverte sera organisée le samedi 20 mai à l'attention des futurs élèves de sixième et leurs familles.

Le premier jour de l'année scolaire seuls les sixièmes seront accueillis. Les parents pourront participer sur la matinée à cette journée d'intégration et prendre le déjeuner au collège

Mme BINOT demande s'il est possible qu'à cette occasion le FCPE puisse assurer une permanence et fait remarquer que la date retenue correspond à la manifestation « Enfin livre ».

Mme VIGNAUX envisage le déplacement de l'accueil des futurs 6° le 13 mai.

Programme d'action écoles-collège

Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Répartition de la dotation globale (DG) prévisionnelle

ANNEXE 3

La commission permanente s'est tenue le 30 janvier 2017.

Mme VIGNAUX introduit le sujet en précisant qu'il s'agit d'une dotation provisoire. Actuellement on compte 157 élèves en 4°, mais la prévision de passage en 3° ne représente pas la totalité de l'effectif (rentrée 2016 – 12 élèves).

Elle précise également que l'Inspecteur d'Académie s'est engagé à ce qu'aucune classe de 3° n'ait un effectif de 31 élèves. D'où la possibilité d'ouverture d'une classe supplémentaire en fonction des effectifs au mois de juin.

Le rôle d'un principal est de répartir l'enveloppe de moyens mis à disposition de l'établissement. Elle passe à la présentation de répartition en s'appuyant sur un document remis aux membres et projeté sur écran.

A la rentrée 2017, 621 élèves sont attendus au collège du Plantaurel. Ils seront répartis en 22 classes :

NIVEAUX	Effectifs prévisionnels	Nombre de classes
6ème	160	6
5ème	148	5
4ème	163	6
3ème	150	5
TOTAL	621	22

- Une délégation globale (DG) à la place d'une délégation globale horaire (DGH) = des moyens en heures (HP / HSA) et des IMP moyens en €uros.

- DG = HP + HSA + IMP

Le choix de la répartition AP et EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires) au Cycle 4 ainsi que les thématiques ont été retenues en conseil pédagogique

ACOMPAGNEMENT PERSONNALISE NIVEAU 6ème (3h)

AP Maths	1
AP Français	1
AP Anglais	1

ACOMPAGNEMENT PERSONNALISE NIVEAU 5ème (1h) EPI NIVEAU 5ème (3h)

AP Physique	0,5
AP SVT	0,5

ACOMPAGNEMENT PERSONNALISE NIVEAU 4ème (1h) EPI NIVEAU 4ème (3h)

AP Maths	1
----------	---

ACOMPAGNEMENT PERSONNALISE NIVEAU 3ème (1h) EPI NIVEAU 3ème (3h)

AP Maths	1
----------	---

Voir doc répartition de la DG

Cette répartition a été travaillée est le résultat d'un dialogue avec les équipes pédagogiques. 4 conseils pédagogiques sur le sujet se sont réunis.

Une répartition de la DG a été expliquée en commission permanente.

Cette répartition permet :

- De mettre en place tous les enseignements obligatoires
- De créer le nombre nécessaire de groupes afin que chaque groupe ne compte pas plus de 30 élèves
- D'assurer l'UNSS
- De maintenir du latin de la cinquième à la troisième
- De maintenir 2 groupes d'espagnol en sixième pour assurer la continuité des langues tout en assurant 4h d'anglais pour tous les élèves de sixième.
- De maintenir une chorale
- De maintenir des dédoublements en SVT, Techno et Physique (pour 2 disciplines par niveau et les 3 en troisième)
- De créer un dédoublement en anglais pour tous les 3^{ème} pour faciliter le travail à l'oral (1h quinzaine)
- De créer un dédoublement en histoire sur une heure quinzaine en 3ème
- De prévoir des heures d'aide aux devoirs
- De faire fonctionner l'ULIS

Les enseignants font lecture d'une motion adressée à l'attention de Mme la Rectrice et M. l'Inspecteur d'Académie.

ANNEXE 4

18H35 : les membres de la FCPE demandent une suspension de séance de 5' pour se concerter ainsi qu'un vote à bulletin secret.

A la reprise, ils souhaitent s'associer à la motion déposée par les enseignants. Requête acceptée.

Nous passons au vote (bulletin secret).

Acte n° 20 : Répartition de la dotation globale

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 22

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 7

Les TRM (Tableaux de répartition des moyens) des établissements continuent à être alimentés en HP et HSA.

Voir document TRM :

Nous devons donc supprimer 1 poste d'Education Sportive
Nous devons donner 1CSD (8,5h SVT)

Mise en place de l'indemnité pour missions particulières (IMP) :

Définition des missions particulières : missions rémunérées exercées hors face à face pédagogique devant élèves par certains enseignants de l'établissement ou au niveau académique (ex. coordonnateur de discipline ou de cycle d'enseignement, tuteur, référent TICE, référent culture...).

IMP = 7H	Répartition 2017-2018
coordination EPS	1
Agent de prévention	1
Référent culture	0,5
Prévention décrochage scolaire	0,5
Parcours Education Artistique Culturel	0,25
Parcours Santé	0,25
Parcours citoyen	0,25
Parcours avenir	0,25
Gestionnaire de réseau	1
Ressource TUIC	0,5
Espace numérique de travail	1,5

Cette répartition a été arrêtée en conseil pédagogique le 02 février 2017

Acte n° 18 : Répartition des IMP

Nombre de présents : 22 Nombre de votants : 22

Pour : 22 Contre : 22 Abstention : 0

18H50 : départ de M.SANS – 21 votants

Fonctionnement

➤ Dotation globalisée (BOP 141)

Monsieur MULÉ informe les membres du Conseil de l'attribution d'une avance de la dotation globalisée du BOP 141 2017 d'un montant de 4 490 € et propose de l'affecter pour l'achat de manuels scolaires (compte 13 MS).

Acte n° 19 : Dotation globalisée

Nombre de présents : 21 Nombre de votants : 21

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

Déposées par les parents d'élèves :

➤ **Comment procéder pour faire inscrire un point à l'ordre du jour du CA pour qu'il amène débat ?**

Madame la Principale propose régulièrement de recevoir les délégués parents du CA pour débattre des sujets concernant le collège.

Quand des questions diverses sont inscrites à l'ordre du jour du CA, je réponds en respectant le règlement intérieur du conseil d'administration (ni débat ni vote).

Le contenu de l'ordre du jour du CA est la prérogative du chef d'établissement cependant je pourrai ajouter un point à l'ordre du jour si l'objet relève des compétences du conseil et si nous en avons débattu avant la convocation des membres.

➤ **Les parents d'élèves élus de la FCPE souhaitent savoir si les modalités d'inscriptions des élèves dans le cadre des animations de la pause méridienne proposées par la LEEC (dont le conventionnement est proposé et voté au CA ont été établies et le cas échéant aimeraient connaître ce que sont devenus les dossiers d'inscription distribués aux élèves il y a quelques semaines.**

Madame la Principale a demandé des éléments de réponse à Mme MARQUE responsable du dossier et correspondante Cap Jeunes sur l'établissement.

« Dans la convention il n'est pas précisé comment s'effectue l'inscription.

Notre association a pris conscience que le type de dossier existant correspond pour des ALAE, centre de loisirs, service jeunesse mais n'est pas adapté à un ALAC. Effectivement le chef de l'établissement reste responsable et les informations d'ordre médicale ne sont connues que par l'infirmière.

Un prochain dossier d'inscription simplifié et adapté sera proposé

Les dossiers distribués en janvier étaient au nombre de 6 maximum. Ils n'ont pas été ramenés sauf sur l'atelier vidéo car se sont des jeunes qui fréquentent le Cap Jeunes et que cet atelier se prolonge durant les vacances sur la structure Cap Jeunes.

Il nous faut pour inscrire les jeunes et les pointer pour la prestation CAF au moins : un nom, prénom, date de naissance, adresse et un numéro de téléphone si on doit joindre les parents.

De plus sur la convention il est noté :

(Le collège du Plantaurel s'engage à transmettre toutes informations concernant les inscriptions, les besoins, le cas échéant les difficultés rencontrées par les jeunes, sous réserve de l'accord de leur responsable légal) »

Cordialement

Isabelle Marque

➤ **Madame la Principale souhaite porter à la connaissance des membres du CA le bilan du loto**

ANNEXE 5

Madame la Principale distribue le bilan financier du loto.

Je tiens à remercier tous ceux qui grâce à leurs dons, leurs investissements ont contribué à la réussite de cette opération. Cela va permettre d'alléger la participation des familles pour le voyage à Tarragone et de faciliter des sorties pédagogiques.

Je remercie également la municipalité qui a mis à disposition la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H18.

Mme La Principale invite les membres du CA à un moment de convivialité.

Le secrétaire de séance

Yves MULLÉ





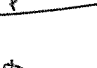






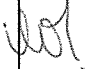






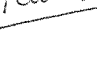







La Principale

Marie Laure VIGNAUX



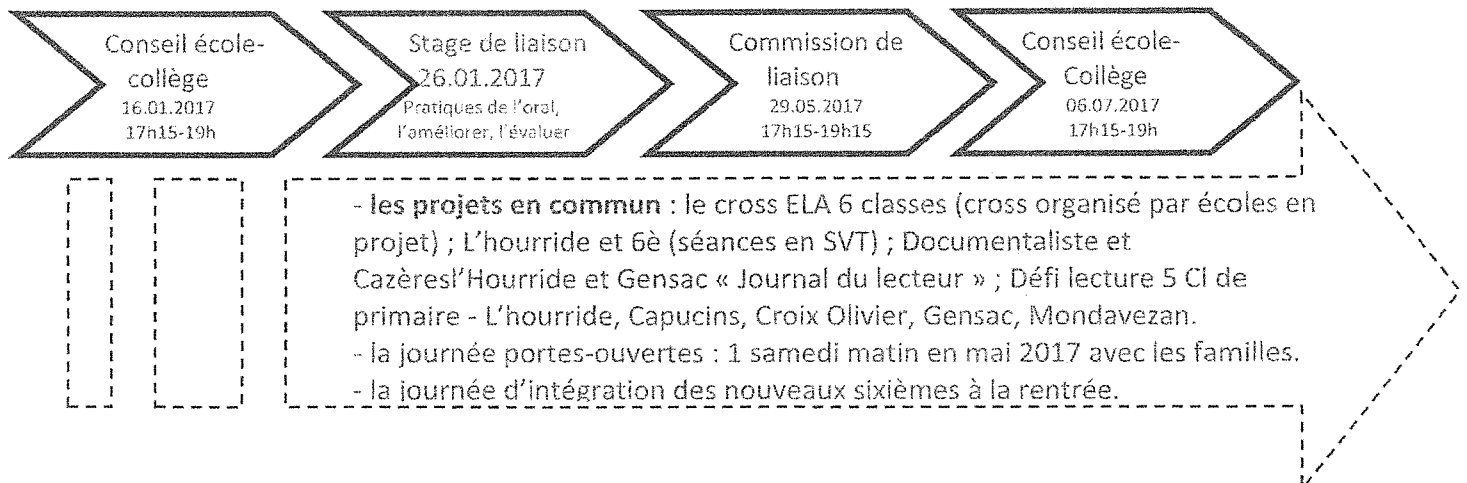
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2017

FONCTION	Titulaires	Emargement	Suppléants	Emargement
CHEF D'ETABLISSEMENT	Mme VIGNAUX			
ADJOINT	Mme. FOUGERE			
GESTIONNAIRE	M. MULÉ			
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	Mme MAINETTI			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES DE RATTACHEMENT	- M. SANS - Mme DUARTE			
Représentant de la commune Représentant de la communauté De communes	Mme DRIEF M. CORREGE			
PERSONNALITES QUALIFIEES	M. TOULLEC M. GOUGNARD			
REPRESENTANTS ELUS DU PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Mme LAFFONT Mme BOYER Mme BISSON Mme MEME Mme RAZAT Mme MARQUES Mme SASTRE	   	Mme BLOCH M. TURMO M. LA GAMBA GILLI Mme MATHON M. MAUPOU	   
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS SOCIAUX ET DE SANTE, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE	Mme CARIOU Mme RUFFE Mme BARDET		M. REY Mme REY Mme DENAT	
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	Mme BINOT Mme BAJOUÉ Mme LOEUILLETTE Mme ROUSSE M. NOEL Mme FRANCESCONI Mme POIROT	     	Mme BLIN Mme BONILLA Mme DESNEL M. ROUSSE Mme DUMAS	
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	Martin CARON Ayoub DAOUGHI Paul DANGLA		Lisa CHOCHON LA TOUCH Sanaa BOUMRAYA Nicolas BERGE	
TOTAL DES MEMBRES DU CA : 30				

PROJET INTERDEGRE ET INTERCATEGORIEL

■ Liaison écoles de HG12 Rieux-Volvestre ■ Collège de CAZÈRES ■ 2016/2017

Les temps du dispositif



Projet 2016/2017

Le cadre institutionnel

La mise en œuvre de la circulaire n°2011-126 du 26 août 2011, qui demande de "favoriser la continuité pédagogique et les moyens de l'assurer" en se centrant sur le repérage et le traitement de la difficulté de l'élève en CM2 et en 6^{ème}. »

Le Décret 2013-682 : les cycles d'enseignement à l'école primaire et au collège.

Le Décret 2013-683 du 24/07/2013 : La composition et le fonctionnement des conseils école-collège (BO n°32 du 5 septembre 2013).

Le Décret 2014-1231 : instances pédagogiques dans les écoles et les collèges.

Le Décret 2014-1377 du 18/11/2014 : le suivi et l'accompagnement des élèves.

Arrêté du 9.11.2015 : *programme d'enseignement du cycle de consolidation*. BO spécial 11 du 26.11.2015

Le Décret 2015-372 du 31 mars 2015 *Socle commun de connaissances, de compétences et de culture*.

Les objectifs

Former et impliquer les enseignants des CM1, CM2 et du collège dans la mise en œuvre de moyens pour favoriser la continuité des apprentissages ; concevoir et mettre en œuvre des actions communes :

- Utiliser des outils de liaison et de continuité au service de tous les élèves.
- Connaître les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté côté école (APC) / côté collège (AP).
- Repérer des élèves en difficulté et rédiger les PPRE passerelle.
- Mettre en œuvre les commissions de liaison centrées sur les acquis des élèves.
- Améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège par la mise en place du conseil école-collège (décret 2013-683 du 24 juillet 2013)
- Favoriser l'intégration des futurs élèves de 6^{ème} par l'élaboration commune de projets d'actions.
- Travailler collectivement à la mise en œuvre du programme du cycle de consolidation et du nouveau socle commun au service de la réussite de tous les élèves.

Les indicateurs

- Art. D. 122-3. - Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.
- L'existence d'outils de liaison opérationnels (fiche navette, PPRE-passerelle, attestations socle)

Les acteurs

- Les professeurs des écoles de CM1 et CM2 du secteur du collège de CAZÈRES : BOUSSENS, CAZÈRES, GENSAC-SUR-GARONNE, MARTRES-TOLOSANE, MONDAVEZAN, PALAMINY.
- Des professeurs de 6^{ème} dont des professeurs principaux de 6^{ème},
- L'infirmière, la conseillère principale d'éducation

Les leviers d'action

- Le stage de liaison
- La commission de liaison
- Les conseils école - collège
- Echanges de pratiques premier et second degré
- L'organisation de la visite de l'établissement sur le collège

Le processus

⇒ Planification:

- 1^{er} conseil école-collège le 16.01.2017 au collège -
- 2^{ème} conseil école-collège le 06.07.2017 au collège -
- commission de liaison le 29.05.2017 au collège -
- la visite des élèves du CM2 au collège.

Acteurs concernés, objectifs, contenus :

16/01/2017 et 06/07/2017	Conseils école-collège : enseignants de CM1 et CM2 des écoles de secteur, enseignants de collège de différentes disciplines : Principale, CPE/Inspecteur et Conseillère pédagogique. → Etablir un bilan de mise en place des PPRE passerelle versant collège, évoquer les actions et projets de l'année. Évoquer la mise en œuvre de la réforme du collège. → Etablir un bilan des actions conduites dans l'année. → Etablir un programme d'actions pour l'année scolaire suivante pour améliorer la continuité pédagogique éducative entre l'école et le collège.
26.01.2017	Stage de liaison autour de la problématique transversale de l'oral pour apprendre et comme objet d'apprentissage : l'améliorer, l'évaluer.
29/05/2017	Commission de liaison : les enseignants de CM2 ; enseignants de 6 ^{ème} si possible 17-18 ; infirmière scolaire ; CPE. Principale/Inspecteur et Conseillères pédagogiques ; psychologue scolaire/RASED → Favoriser l'accompagnement de l'élève du CM2 en 6 ^{ème} avec les modalités de l'aide et les dispositifs proposés en dehors de la classe/en classe. A l'école : activités pédagogiques complémentaires, stage de remise à niveau, RASED, PPRE, PAP, pédagogie différenciée dans la classe. Au collège : accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, pédagogie différenciée, PPRE, PAP. Centration sur les PPRE-Passerelle. Au préalable les Fiches-navettes et différentes attestations auront été renseignées et envoyées à l'IEN et à la principale. Les PPRE-Passerelle auront été renseignés également pour la partie école.

Les enseignants du collège du Plantaurel de Cazères
et les parents d'élèves

À

Madame la Rectrice de l'académie de Toulouse
Monsieur le DASEN, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale

Objet : Dotation globale horaire

CA du jeudi 2 février 2017

Nous, enseignants et parents d'élèves du collège du Plantaurel de Cazères, souhaitons joindre une motion au vote de la DGH.

La proposition de DGH présentée au conseil d'administration du 02/02/2017 permet de faire fonctionner des dispositifs pédagogiques comme les demi-groupes, l'aide au devoir, le dispositif de co-enseignement. Ces dispositifs pédagogiques sont indispensables aux élèves d'autant plus que les effectifs prévus sont lourds, en particulier en cinquième et en troisième : une trentaine d'élèves par classe pour l'année 2017/2018.

Cette DGH ne s'appuie, en effet, que sur 5 classes de cinquième et surtout sur 5 classes de troisième.

Cette situation nous inquiète particulièrement pour les élèves de troisième car, malgré des dispositifs pédagogiques comme les demi-groupes, cela aura des conséquences sur la qualité d'encadrement d'élèves en situation d'examen continu (contrôle des compétences) et final (brevet des collèges).

Il a été précisé, à l'oral par le rectorat, qu'au dessus de 150 élèves en troisième, une classe supplémentaire pourrait être débloquée à la fin de l'année.

Les enseignants du collège de Cazères ainsi que les parents d'élèves attendent un engagement ferme sur ce point.

Nous assurons le rectorat tout comme l'inspection académique que, si cette classe n'ouvre pas en dépit d'effectifs supérieurs à 30 élèves de troisième par classe, l'équipe enseignante et les parents d'élèves se mobiliseront pour permettre aux élèves d'obtenir les meilleures conditions de travail et d'apprentissage pour permettre leur réussite et donc leur orientation.

Les enseignants et les parents d'élèves du collège du Plantaurel de Cazères



**Collège du Plantaurel
de Cazères**

BILAN du LOTO du 28 janvier 2017

Le loto du collège de Cazères a ouvert ses portes au public à 19h30 pour démarrer le tirage à 20h30. Il avait initialement été annoncé à 20h par voie d'affichage et malencontreusement à 20h30 sur les panneaux lumineux de la municipalité (information à vérifier rapportée par des participants). Les joueurs ont répondu présents avec une salle pleine mais pas serrée, sensiblement la même participation que l'an passé voire légèrement moins mais à peine.

Un beau loto avec plus de 4000 € de lots grâce à l'action des élèves, conjointement épaulés par les enseignants et les parents, mais surtout la générosité de tous nos commerçants locaux.

Le matériel de tirage a été généreusement prêté par « Palaminy animation ».

La buvette était bien garnie grâce à la participation des parents mais aussi des enseignants qui même absents pour certains avaient tout de même participé en cuisinant pour la buvette.

En plus du tirage des 10 parties, nous avons proposé deux tirages de loterie « bouteilles de cidre » et la « pesée du jambon ». Au bilan :

- L'opération « tombola cidre » rentre dans les recettes de la buvette, le lot étant offert par les commerçants, c'est une animation supplémentaire, forcément bénéficiaire et qui augmente le nombre de gagnants à la soirée.
- L'opération « Pesée du jambon » est tout juste à l'équilibre, elle a cependant le mérite de faire travailler le commerce local qui en remerciement a fait un don conséquent supplémentaire d'une belle longe de porc pour les parties du loto. Et comme la tombola, cette animation rajoute un gagnant heureux à la soirée.

Pour la partie loto, le bilan financier nous donne :

<u>Tirage Loto</u>	<u>Buvette + jambon</u>
• Recettes cartons, pions: 3 400,00 €	• Recette : 802,41 €
• Dépenses (Lots, pions, com...) : 587,58 €	• Dépenses (jambon, boissons) : 251,86 €
• Bénéfice : 2 812,42 €	• Bénéfice : 550,55 €

BENEFICE TOTAL : 3 362,97 €

Sur ce bénéfice, un chèque de 1500 euros va être immédiatement reversé au collège (conformément au vote passé en conseil d'administration) pour le voyage à Tarragone afin de réduire le coût des familles. Le reste de la somme permet d'envisager sereinement le financement d'autres sorties et projets ou actions (comme lors de la remise des diplômes du brevet cette année).

Au final nous pouvons nous satisfaire d'une action réussie et encourageante pour les futurs projets du collège, mais aussi d'une belle soirée qui a permis de réunir parents, élèves, enseignants et direction du collège dans une ambiance chaleureuse et conviviale... sans doute à renouveler ?

Pour la FCPE, Anouk BINOT